



L'ORFÈVRE DE LA MÉCANIQUE DE PRÉCISION  
POUR LES INDUSTRIES DE POINTE

# Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2024

## **I-Attestation du responsable du rapport financier annuel**

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'ODYSSÉE TECHNOLOGIES SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

J'atteste également que le rapport de gestion inclus dans les pages suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière d'ODYSSÉE TECHNOLOGIES SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Nods, le 29/04/2025

Christian MARY

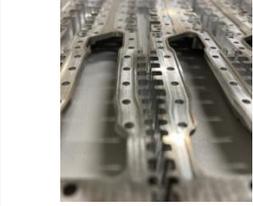
Président Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CMARY', with a stylized flourish underneath.

## II-Description de l'activité du groupe Odyssee Technologies

Créé en 2011 par M. Christian Mary, Odyssee Technologies est un acteur industriel français spécialisé dans la mécanique de précision en proposant des savoir-faire d'excellence en matière de tournage, fraisage, électroérosion, rodage, rectification, ajustage et ébavurage ainsi que dans l'assemblage de sous-ensembles destinés à des industries stratégiques (aéronautique civile et militaire, défense, énergie, spatial et industrie générale).

Odyssee Technologies, au travers de ses trois unités de production Gresset et Associés (GRS) située à Nods près de Besançon (Doubs), Précision et Mécanique de Brive (PMB) située à Malemort près de Brive-la-Gaillarde (Corrèze) et Société Nouvelle Lafourcade (SNL) située à Barbazan-Debat près de Tarbes (Hautes-Pyrénées), propose ainsi des solutions complètes pour la réalisation de pièces complexes entrant, par exemples, dans la composition des moteurs ou des systèmes de freinage d'avions civils ou militaires, des guides d'ondes pour les satellites, des pièces et des sous-ensembles critiques pour l'armement ou bien encore des éléments de turbines pour la production d'énergie à destination de clients grands comptes exigeants et qui opèrent dans des secteurs fortement réglementés.

ODYSSEE TECHNOLOGIE						
GRESSET et Associés		PMB			SNL	
						
Tournage	Fraisage	Electro-érosion	Rodage	Rectification	Ajustage / Ebavurage	Assemblage
Aéronautique	Défense	Spatial		Energie	Industrie générale	
Pièces pour systèmes hydrauliques, pour systèmes de freinage, pour moteurs aéronautiques	Pièces et sous-ensemble utilisés par les clients pour l'assemblage de systèmes complets, par exemple des pièces d'artillerie	Pièces de vol, guides d'ondes, pièces de structure, pièces de moteurs de fusée		Pièces pour aubes de turbine, pièces pour pompes et compresseurs cryogéniques	Composants pour machines spéciales	
 <i>Pièce pour système hydraulique</i>	 <i>Sous-ensemble Défense</i>	 <i>Guide d'ondes</i>		 <i>Aube de turbine</i>	 <i>Diverses pièces</i>	
 <i>Pièce pour systèmes hydrauliques</i>	 <i>Système de verrouillage</i>	 <i>Pièce de moteur de fusée</i>		 <i>Composants pour pompes et compresseurs cryogéniques</i>	 <i>Pompe cryogénique</i>	
					 <i>Pignon de rattrapage</i>	

- **Savoir-faire et clients du groupe Odysée Technologies (le « Groupe »)**

Odysée Technologies possède une grande maîtrise d'un panel complet de savoir-faire de la mécanique industrielle : tournage, fraisage, rectification, électroérosion, rodage, ajustage / ébavurage et assemblage. De même, le Groupe a développé une grande expérience dans la gestion de ses chaînes d'approvisionnement en particulier dans la spécification et le contrôle de prestations confiées à des sous-traitants (par exemples, pour des traitements thermiques ou de surface).

Le Groupe dispose d'un catalogue de 5.000 à 6.000 références de pièces et produit de l'ordre de 100.000 pièces par an.

Odysée Technologies intervient pour des industriels de premier plan sur des marchés de pointe et/ou stratégique à l'instar de l'aéronautique, de la défense, du spatial et de l'énergie. Le Groupe s'inscrit comme un partenaire stratégique de ces derniers en assurant la fabrication de pièces complexes pour des systèmes critiques. De par son positionnement-clé dans la chaîne de valeur de ces grands donneurs d'ordre, Odysée Technologies est, la plupart du temps, un fournisseur direct soit des fabricants, soit des équipementiers de rang 1.

Des clients prestigieux et récurrents



\*clients indirects

Grâce à son parc machines de premier plan sur l'ensemble de ses trois sites industriels, une robotisation croissante de ses processus de gestion, de conception et de fabrication ainsi que l'intégration continue des technologies les plus avancées d'automatisation, de numérisation et d'intelligence artificielle, Odysée Technologies peut pleinement faire bénéficier sa base active de l'ordre de soixante-dix clients des savoir-faire maîtrisés par les salariés du Groupe. Ainsi, Odysée Technologies a été en mesure de développer des systèmes intégrés de production associés à chaque domaine d'activité stratégique pour répondre aux besoins spécifiques des clients avec des moyens humains et matériels spécialisés et en utilisant conjointement l'ensemble des métiers du Groupe.

Cette haute technicité du Groupe lui permet d'optimiser les processus d'industrialisation des pièces souhaitées par les clients et ainsi, de mettre en œuvre les solutions les plus performantes en termes de compétitivité, de délai et de qualité sur l'ensemble du cycle de fabrication d'un produit qu'il s'agisse de la

réalisation de prototypes ou de petites et moyennes séries ou d'industrialisation. Pour assurer et pérenniser un niveau élevé de services à ses clients, le Groupe veille à une gestion optimisée des flux à travers, notamment, la mise en place d'îlots autonomes de production et une analyse permanente de la charge de production au regard des capacités disponibles et l'utilisation d'outils dérivés de l'approche de Lean Management.

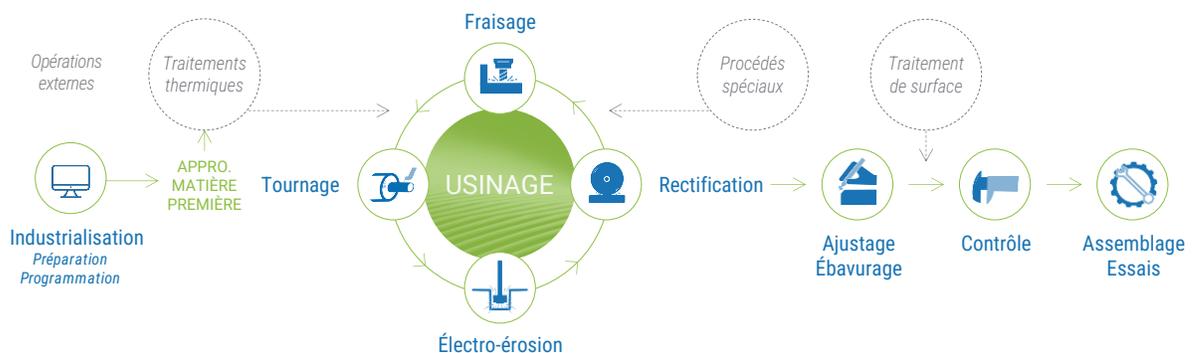
Cette démarche de qualité de production permet au Groupe de bénéficier des certifications ISO 9001 et EN 9100 délivrées par Bureau Veritas.

- **Processus industriel**

Dans le cadre de la réalisation des pièces pour ses clients, le Groupe assure directement la majeure partie des étapes décisives de la chaîne de production qui hors approvisionnements s'échelonnent sur une période de 6 à 12 mois. Ainsi, le Groupe prend en charge les opérations de tournage et fraisage, d'électroérosion, de rodage, de rectification, d'ébavurage et d'assemblage.

Odysée Technologies prend également en charge l'approvisionnement suivant des spécifications particulières des matières premières ; toutefois, ce dernier est fréquemment réalisé auprès de fournisseurs de matières premières homologués et désignés par le client. Il en est de même pour les opérations de traitements de surface nécessaires. Dans ce cadre, le Groupe a développé de grandes connaissances dans la gestion de ses chaînes d'approvisionnement et dans le contrôle des prestations des sous-traitants (pour les traitements de surface des pièces).

La maîtrise d'un cycle de production complexe



La majorité des traitements de surface et des traitements thermiques est confiée à des fournisseurs qualifiés par les clients d'Odysée Technologies et de ses filiales. Le Groupe essaie de qualifier deux ou trois fournisseurs mais parfois pour certains traitements de surface ou thermiques, un seul fournisseur seulement peut-être qualifié. Le client est toujours informé du nom des fournisseurs retenus, cette information faisant partie du dossier de validation industrielle. Le choix des sous-traitants réalisé par Odysée Technologies dépend des critères suivants :

- la capacité des sous-traitants à effectuer plusieurs traitements successifs nécessaires (objectif de réduction des cycles et des frais de transport) ;
- le niveau de qualité mesuré sur les prestations confiées par Odysée Technologies ;
- le cycle de traitement (durée sur laquelle le fournisseur s'engage pour la réalisation des travaux) ;
- le prix de la prestation et les coûts pour les frais accessoires.

Concernant les matières premières pour les secteurs aéronautique et défense, l'approvisionnement est réalisé suivant les spécificités particulières du client final. Pour les matières premières les plus importantes, ces clients mettent en place des contrats définissant les prix et conditions d'achat et le

Groupe n'a alors pas la liberté de choisir les fournisseurs. Pour les autres secteurs, Odyssee Technologies est libre de sélectionner ses fournisseurs, les critères de choix alors appliqués sont la disponibilité des matières requises, les prix et frais accessoires ainsi que les conditions de règlement. La plupart des fournisseurs sont des distributeurs. Dans quelques cas, Odyssee Technologies peut s'approvisionner directement auprès des élaborateurs.

- **Stratégie d'Odyssee Technologies**

La stratégie du Groupe et les modalités de sa mise en œuvre se focalisent sur l'objectif central d'accroître la rentabilité opérationnelle du Groupe.



Cette stratégie est fondée sur cinq piliers :

- L'internalisation de certains savoir-faire à l'instar de la rectification afin de réduire les délais de sous-traitance et s'assurer de la qualité des produits, capturer davantage de valeur sur les produits et se positionner sur de nouveaux marchés tels que l'industrie ferroviaire, l'industrie navale et l'industrie nucléaire ;
- L'accroissement des capacités de production y compris à travers une robotisation accrue des processus de production (à travers la mise en place de deux îlots de production robotisés en complément des quatre déjà existants). Le Groupe poursuivra l'intégration d'outils d'intelligence artificielle afin d'automatiser la lecture de plans ou l'analyse des exigences dimensionnelles sur les plans ;
- Le recrutement de personnels qualifiés ;
- L'extension des surfaces de production afin de créer des zones de production complémentaires et améliorer les flux logistiques ; et,
- L'optimisation du taux d'utilisation des capacités de production par le biais d'une utilisation plus large d'une organisation en 3x8.

- **Risques et incertitudes liés au groupe Odyssee Technologies**

Les risques relatifs au groupe Odyssee Technologies présentés dans le chapitre 3 « Facteurs de risques » du [document d'information](#) établi pour les besoins de l'introduction en bourse des actions Odyssee Technologies sur le marché Euronext Growth Paris restent d'actualité.

# **III-Rapport de gestion**

## **ODYSSEE TECHNOLOGIES**

Société anonyme au capital de 1 615 384 €  
Siège social : 1, Zone Artisanale des Premiers Sapins – NODS 25580 LES  
PREMIERS SAPINS  
534 033 402 RCS BESANÇON

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2025**

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice.

## **I. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE ODYSSEE TECHNOLOGIES**

### **I. 1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé**

La société ODYSSEE TECHNOLOGIES est une société animatrice du groupe qu'elle constitue avec ses filiales.

A ce titre, elle conduit la politique et pilote les activités d'innovation du groupe.

Elle facture des prestations de services et la rémunération de son mandat de président ; elle supporte et refacture les frais mutualisés du groupe (assurances, certifications, ...).

Nous vous invitons à vous reporter aux paragraphes II. et III. ci-après, s'agissant des filiales d'ODYSSEE TECHNOLOGIES et des commentaires sur les chiffres et l'activité du groupe.

La levée de fonds de 8 millions d'euros réalisée le 12 décembre 2024 à l'occasion de l'augmentation de capital a procuré des liquidités à la société d'un montant (net de frais) de 7.3 millions d'euros.

L'introduction en bourse de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES avec la première cotation le 13 décembre 2024 a constitué un événement majeur de son histoire.

## **I. 2. Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir**

L'activité d'ODYSSEE TECHNOLOGIES est focalisée sur la coordination d'activités intra groupe

Son activité de holding animatrice va se poursuivre au cours de l'exercice 2025.

La société a gagné en notoriété, et se trouve en conditions idéales pour envisager des opérations de croissance externe en lien avec son plan stratégique 2024-2028.

## **I. 3. Evènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Nous n'avons rien à signaler.

## **I. 4. Activités en matière de recherche et de développement**

ODYSSEE TECHNOLOGIES a obtenu en 2024 le label INDUSTRIE INNOVANTE délivré par la BPI.

Ce label reconnaît le caractère innovant de certaines activités du groupe, coordonnées par ODYSSEE TECHNOLOGIES, par exemple :

- la conception et le développement de moyens de production sur mesure, moyens qui sont notamment utilisés pour la fabrication de maquettes intervenant dans la conception des avions du futur,
- la robotisation des moyens de production avec intégration de diverses technologies permettant des améliorations de la productivité,
- la conception et le développement d'outils de coupe innovants permettant notamment le regroupement de différentes opérations d'usinage en une seule opération,
- le développement et la mise en œuvre de procédés d'usinage innovants, notamment en mettant en œuvre en partenariat avec des fabricants d'outils de coupe permettant des gains en temps d'usinage.

## **I. 5. Principaux risques et incertitudes**

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe III. ci-après, la société ODYSSEE TECHNOLOGIES étant tributaire des risques supportés par ses filiales.

## **I. 6. Exposé sur les résultats économiques et financiers - Utilisation des instruments financiers - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 642 897 € (contre 806 533 € au titre de l'exercice précédent),

- le total des produits d'exploitation s'élève à 1 723 894 € (contre 811 159 € au titre de l'exercice précédent),
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 653 170 € (contre 642 440 € au titre de l'exercice précédent).

Le résultat d'exploitation ressort à 1 070 724 € (contre 168 719 € au titre de l'exercice précédent).

Le montant des traitements et salaires s'élève à 276 127 € contre 283 511 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 127 395 € contre 121 437 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 5 (équivalent à l'exercice précédent).

Il est précisé que la société n'a pas supporté de dépenses de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de 1 183 987 € contre 386 824 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2 254 711 € contre 555 543 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel égal à zéro, de l'impôt sur les bénéfices égal à 258 678 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 996 033 € (contre un bénéfice de 549 167 € au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 17 168 482 € contre 7 935 999 € pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce (Annexe 1).

## **I. 7. Montants des prêts à moins de trois ans consentis par la société Odyssee Technologies à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques**

Aucun prêt de cette nature n'a été consenti.

## **II. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

### **II.1. Gresset & Associés, détenue intégralement par Odyssee Technologies,**

a été acquise par cession de titres en date du 12 janvier 2012.

Elle a pour activité l'usinage et la réalisation de pièces de mécanique de précision.

L'activité de la société GRESSET & ASSOCIES, peut être analysée comme suit : L'exercice au 31 décembre 2024 s'est clôturé avec un bénéfice de 330 226 €.

Cette société a obtenu les résultats suivants :

Chiffre d'affaires : 9 231 992 €  
Résultat d'exploitation : 562 435 €  
Résultat courant avant impôt : 526 544 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'associée unique de cette société envisage d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 330 226 €, aux réserves.

## **II.2. La Société Nouvelle Lafourcade, détenue intégralement par Odysée Technologies,**

a été acquise par cession de titres en date du 30 septembre 2015.

Elle a pour activité l'usinage et la réalisation de pièces de mécanique de précision. L'activité de cette société peut être analysée comme suit :

L'exercice au 31 décembre 2024 s'est clôturé avec un bénéfice de 369 801 €. Cette société a obtenu les résultats suivants :

Chiffre d'affaires : 5 335 918 €  
Résultat d'exploitation : 505 387 €  
Résultat courant avant impôt : 507 775 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'associée unique de cette société envisage d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 369 801 €, aux réserves .

## **II.3. Précision Mécanique de Brive - PMB, détenue intégralement par Odysée Technologies,**

a été acquise par cession de titres en date du 31 mars 2020.

Elle a pour activité l'usinage et la réalisation de pièces de mécanique de précision. L'activité de cette société peut être analysée comme suit :

L'exercice au 31 décembre 2024 s'est clôturé avec un bénéfice de 36 579 €.

Cette société a obtenu les résultats suivants : Chiffre

d'affaires : 7 603 216 €

Résultat d'exploitation : 142 525 €

Résultat courant avant impôt : 126 761 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'associée unique de cette société envisage d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 36 579 €, aux réserves.

### **III. COMPTES CONSOLIDES - ACTIVITE ET RESULTATS DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION**

#### **III.1. Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation**

Le résultat consolidé du groupe ODYSSEE TECHNOLOGIES réalisé au 31 décembre 2024 est en adéquation avec la trajectoire de développement décidée par le conseil d'administration dans le cadre du plan stratégique établi pour la période 2024-2028 qui fixe deux objectifs principaux, à savoir d'une part la réalisation à terme d'un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros par croissance organique, et d'autre part la réalisation d'un niveau d'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de 15% du chiffre d'affaires. L'exercice 2024 a été clôturé avec un chiffre d'affaires consolidé de 20,9 millions d'euros en croissance de 11.6% et un résultat net consolidé de 1.52 millions d'euros (0.79 millions d'euros en 2023). Les charges d'exploitation ont augmenté de 6.2%, bien moins vite que les ventes. Une meilleure absorption des coûts fixes conjuguée à un strict contrôle des dépenses ont permis d'accroître notre efficacité opérationnelle.

Suite à l'introduction en bourse en décembre 2024 et au bon résultat de l'exercice, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 14.1 millions d'euros pour un total des dettes de 12.2 millions d'euros.

Le groupe a poursuivi sa politique d'investissement, à hauteur de 1.5 millions d'euros au cours de l'exercice écoulé.

La levée de fonds de 8 millions d'euros réalisée le 12 décembre 2024 à l'occasion de l'augmentation de capital a procuré des liquidités au groupe d'un montant (net de frais) de 7.3 millions d'euros. Cette augmentation de capital a permis d'effacer l'endettement financier net du groupe qui s'élevait à fin 2023 à 6.05 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, le groupe dispose d'une trésorerie nette d'endettement financier de 1 million d'euros, avec des liquidités à l'actif de 8.44 millions d'euros et des dettes financières au passif de 7.44 millions d'euros. L'introduction en bourse de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES avec la première cotation le 13 décembre 2024 a constitué un événement majeur dans l'histoire du groupe. Le groupe a gagné en notoriété, et se trouve en conditions idéales pour poursuivre ses investissements productifs.

## III. 2. Evolution prévisible

### a. Evolutions dans les filiales du groupe :

**GRESSET ET ASSOCIES** a connu une très forte croissance en 2024 (+29%) Le chiffre d'affaires de 9.2 millions d'euros est à son plus haut niveau historique. La croissance est pour l'essentiel en lien avec la forte demande dans le secteur aéronautique, en particulier en ce qui concerne la fabrication de composants pour les roues et les systèmes de freinage pour avions civils et militaires en première monte et en rechange. Les augmentations de prix rendues nécessaires par la hausse des coûts des matières premières et des traitements thermiques et de surface, négociées avec les clients, ont significativement contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires en 2024.

De nouveaux investissements, en particulier pour la mise en place d'un îlot de fraisage 5 axes robotisé et pour le remplacement d'un centre d'usinage 4 axes, ont été financés en crédit-bail. L'îlot 5 axes robotisé a été mis en fonctionnement au 4ème trimestre et dote la société d'importantes capacités supplémentaires et ouvre ainsi la voie à des gains de productivité.

La rentabilité de GRESSET ET ASSOCIES est en forte amélioration. Celle-ci découle d'une meilleure absorption des coûts fixes, des augmentations tarifaires et d'une bonne maîtrise des charges de personnel et des autres charges externes qui témoignent d'une amélioration de la productivité.

**PRECISION MECANIQUE DE BRIVE (PMB)** a augmenté sa facturation de 3.6% par rapport à l'exercice précédent. Après avoir subi plusieurs années une diminution des ventes, l'exercice 2024 a enregistré une augmentation de la facturation dans le secteur de la défense qui connaît désormais une période de croissance. L'activité dans le secteur aéronautique a enregistré une hausse de 9%, soutenue en particulier par les ventes de composants du moteur LEAP. En anticipation de la poursuite de la croissance dans les secteurs de l'aéronautique et de la défense, la production a augmenté plus rapidement que les ventes. La forte augmentation des volumes et des coûts pour les opérations sous-traitées (traitements thermiques et traitements de surface) a entraîné une augmentation des charges externes et a pesé sur la rentabilité des opérations. Les augmentations de prix ont difficilement compensé ces hausses de coûts. L'amélioration de la rentabilité de la société passera avant tout par une augmentation des ventes, pour une meilleure absorption des coûts fixes. Des améliorations des procédés de fabrication pour certains produits clés mises en œuvre courant 2024 apporteront également une contribution significative à l'avenir.

**SOCIETE NOUVELLE LAFOURCADE (SNL)** a clôturé l'exercice avec des ventes au même niveau que celui du précédent exercice. La croissance de 21% dans le secteur aéronautique a été forte. En revanche, le secteur de l'industrie pharmaceutique a connu un recul, à relativiser compte tenu de la belle progression enregistrée au cours des dernières années. Les ventes dans le secteur spatial ont également diminué. L'activité dans ce secteur est très cyclique et devrait reprendre en 2025.

### b. Evolution de l'activité par secteur

C'est du secteur **aéronautique** qu'est venu l'essentiel de la croissance en 2024. Les ventes ont fortement augmenté, particulièrement en ce qui concerne les pièces pour le système de freinage d'un avion de transport. Les ventes de composants pour les moteurs LEAP ont aussi contribué significativement à la croissance. Certaines fabrications ont été retardées par des difficultés d'approvisionnement de matières premières très spécifiques, avec cependant

une amélioration progressive constatée au cours des derniers mois de l'année. Les capacités de production du groupe ont été fortement sollicitées en 2024, ce qui a contraint le groupe à demander à certains clients de ralentir le rythme de passation de commandes durant l'année 2024.

Après plusieurs années de repli, les ventes aux industriels de la **défense** de composants pour des systèmes d'armes embaquées sur des engins terrestres ou aériens ont entamé une reprise au cours de l'année. Cette reprise progressive, compte-tenu de la longueur des cycles, ne commence qu'à produire ses effets sur les comptes du groupe. Une accélération est anticipée pour 2025 et au-delà.

Les activités de fournitures de pièces pour la fabrication d'**équipements industriels** ont été en retrait en 2024, principalement du fait du recul de la demande d'un client positionné dans l'industrie pharmaceutique. Cette baisse fait suite à une forte activité lors des années COVID. Une reprise est attendue en 2025.

Les ventes dans le secteur de l'**énergie** ont été stables par rapport à celles enregistrées en 2023.

Les ventes dans le secteur **spatial** ont connu une baisse, en lien avec des restructurations au sein du principal client du groupe dans ce secteur, et à la décision prise par notre groupe de limiter la prise de commandes à la mesure des capacités disponibles.

Au total, les ventes dans le secteur aéronautique ont représenté, en 2024, 72% de l'activité du groupe, celle de composants pour le secteur industriel 11%, celles pour le secteur de la défense 9%.

### **c. Evolution du groupe**

En conséquence des évolutions de la politique nationale et européenne en matière de défense, une nette augmentation de la prise de commandes est sensible depuis quelques mois. Ces nouvelles commandes, même si une partie des livraisons n'est prévue qu'en 2026, entrainera une augmentation de la production dès 2025.

Les efforts commerciaux engagés pour conquérir de nouveaux clients se concrétisent par de nouveaux flux d'affaires qui sont appelés à se développer au cours des années qui viennent.

La politique d'investissements du groupe se poursuit avec en particulier pour 2025, le lancement prévu d'une opération d'extension du site de GRESSET ET ASSOCIES et des investissements dans la robotisation et dans des moyens de production sur les sites de PMB et de SNL.

Le groupe maintient les objectifs définis dans son plan stratégique 2028 (croissance organique du chiffre d'affaires à 30 millions d'euros et Excédent Brut d'Exploitation de 15% en 2028).

### **III. 3. Evènements importants depuis la clôture de l'exercice**

Courant mars 2025, le groupe a, pour la première fois, exposé au salon GLOBAL INDUSTRIE de Lyon. De bon contacts ont pu être établis lors de ce salon, avec des

prospectés dans des secteurs d'activité dans lesquels le groupe n'est pas ou peu présent. L'Associée unique a décidé de participer au SALON DE L'AIR ET DE L'ESPACE au Bourget en juin 2025 donnera au groupe d'autres opportunités pour jeter les bases de nouveaux partenariats commerciaux.

### **III. 4. Recherche et développement**

Il s'agit des activités coordonnées par ODYSSEE TECHNOLOGIES, à savoir :

- la conception et le développement de moyens de production sur mesure, moyens qui sont notamment utilisés pour la fabrication de maquettes intervenant dans la conception des avions du futur ,
- la robotisation des moyens de production avec intégration de diverses technologies permettant des améliorations de la productivité,
- la conception et le développement d'outils de coupe innovants permettant notamment le regroupement de différentes opérations d'usinage en une seule opération ,
- le développement et la mise en œuvre de procédés d'usinage innovants, notamment en mettant en œuvre un partenariat avec des fabricants d'outils de coupe d'outils permettant des gains en temps d'usinage.

### **III. 5. Indicateurs de performance financière et non-financière**

Le taux de marge opérationnelle a été significativement amélioré.

L'EBE au 31 décembre 2024 atteint 2,9 millions d'euros (13.9% du chiffre d'affaire), à comparer avec 1.7 millions d'euros (9.1% du chiffre d'affaire) au titre de l'exercice 2023.

Cette amélioration résulte de la conjonction de différents facteurs avec en particulier la hausse de l'activité qui permet une meilleure absorption des coûts fixes et une amélioration de l'efficacité opérationnelle (charges de personnel augmentant de 6.9% et autres charges externes augmentant de 7.8% alors que les ventes ont progressé de 11.6%). L'efficacité opérationnelle résulte d'une conjonction d'améliorations dans la définition des modes de production, du pilotage des opérations et d'une mise en œuvre accélérée d'équipements de production robotisés.

### **III. 6. Risques et incertitudes du groupe**

Tout en demeurant à un niveau historiquement élevé, la demande dans le secteur aéronautique semble ralentir depuis quelques mois et l'impact de ce ralentissement devra être compensé par le développement d'affaires dans d'autres secteurs, notamment dans le secteur de la défense.

Le groupe est diversifié et positionné sur des marchés qui sur le moyen terme, sont globalement bien orientés.

Le groupe reste toutefois exposé à des risques exogènes en lien avec la situation économique et géopolitique globale. Des incertitudes, des risques et des opportunités résultent de l'environnement général :

- les décisions des gouvernements des principales puissances économiques en matière de droits de douane pourraient avoir un effet sur les échanges commerciaux, en particulier dans le secteur aéronautique, avec de possibles conséquences sur les activités du groupe,
- la fluctuation des coûts de l'énergie et des matières premières, et d'éventuelles difficultés d'approvisionnement pourraient avoir des conséquences pour le groupe.

Les prévisions à moyen terme pour l'activité des secteurs de l'aéronautique et de la défense dans lesquels le groupe réalise l'essentiel de ses activités restent cependant très favorables.

### **III. 7. Exposé sur les résultats économiques et financiers - Utilisation des instruments financiers - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- le chiffre d'affaire H.T. s'est élevé à 20 948 807 € (contre 18 757 232 € au titre de l'exercice précédent),
- le total des produits d'exploitation s'élève à 21 311 584 € (contre 19 051 928 € au titre de l'exercice précédent),
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 19 084 511 € (contre 17 955 468 € au titre de l'exercice précédent).

Le résultat d'exploitation ressort à 2 227 074 € (contre 1 096 460 € au titre de l'exercice précédent).

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 301 807 € contre 5 861 205 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 013 731 € contre 1 995 893 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 171, contre 157 au titre de l'exercice précédent. Il

est précisé que le groupe n'a pas supporté de dépenses de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de – 156 646 € contre – 99 493 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2 018 585 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices égal à 502 650 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 515 935 € (contre un bénéfice de 786 819 € au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2024, le total du bilan du groupe s'élevait à 27 045 059 € contre 18 143 040 € pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce (Annexe 2).

#### IV. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant à l'article D 441- 2 du Code de Commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

#### Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Odyssee Technologies comptes sociaux												
	Article D 441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont						Article D 441 I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	903					101	529					116
Montant total des factures concernées HT	1 559 974	293 354	22 042	19 755	2 898	338 049	3 061 097	489 915	59 739	5 315	51 731	606 699
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	82,19%	15,46%	1,16%	1,04%	0,15%	17,81%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							83,46%	13,36%	1,63%	0,14%	1,41%	16,54%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	272 238 HT						2 696 TTC					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - art. L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois le 15						30 jours fin de mois le 15					

Odyssee Technologies consolidé												
	Article D 441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont						Article D 441 I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	861					37	494					65
Montant total des factures concernées HT	1 379 323	146 508	2 121	-	1 797	150 426	2 863 308	301 943	51 884	11 233	52 692	417 752
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	90,17%	9,58%	0,14%	0,00%	0,12%	9,83%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							87,27%	9,20%	1,58%	0,34%	1,61%	12,73%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	253 776 HT						2 696 TTC					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois le 15						30 jours fin de mois le 15					

## V. ACTIONNARIAT DES SALARIES

Il n'existe aucun droit des salariés en application de l'article L225-102 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu d'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, ou de consentir des options d'achat ou d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou aux dirigeants.

## VI. OPERATIONS SUR TITRES

### VI.1. Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

La Société a conclu avec Tradition Securities and Futures, un contrat de liquidité.

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2024, il a été négocié à travers le contrat de liquidité, les opérations suivantes

	<b>Achat</b>	<b>Vente</b>
Nombre d'actions	1 643	834
Nombre de transactions	7	6
Montant en capitaux	24 038,94 €	12 354,73 €

## **VI.2. Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts cadres non dirigeants ou par des personnes liées**

Aucune opération de cette nature n'a été réalisée.

## **VII. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL**

Monsieur Christian MARY, Président d'Odyssee Technologies, détient 60,04 % du capital social.

Nous n'avons pas d'autres détentions significatives à signaler.

## **VIII. AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 996 033 € de la manière suivante :

- A la réserve légale	99 802 €
- Aux autres réserves	1 896 231 €

## **IX. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

## **X. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'y a pas de dépenses non déductibles fiscalement.

## XI. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### XI.1. Informations concernant les mandataires sociaux

#### Liste des mandats sociaux et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Christian MARY, Président du Conseil d'Administration – Directeur général :

- représentant permanent de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES, elle-même Président de la société GRESSET & ASSOCIES
- représentant permanent de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES, elle-même Président de la SOCIETE NOUVELLE LAFOURCADE
- représentant permanent de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES, elle-même Président de la société PRECISION MECANIQUE DE BRIVE - PMB

Monsieur Luc GAILLET, Administrateur :

	<b>Fonction</b>	<b>Date de début de mandat</b>
<b>ZEDCO</b> SAS 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Président</b>	<b>16.12.2002</b>
<b>FERRIERE</b> Sàrl 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Gérant</b>	<b>23.11.2011</b>
<b>KING CASH</b> Sàrl 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Gérant</b>	<b>08.11.2001</b>
<b>SCI du KALIGONE</b> SCI 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Gérant</b>	<b>08.02 2013</b>
<b>GABRIM</b> SAS 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Président</b>	<b>26.04.2024</b>
<b>VI-KING</b> SAS 42 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	<b>Président</b>	<b>23.09.2024</b>

<b>DYNAMONDE</b> SA 2 rue de la Tuilerie 68520 BURNHAUPT-LE-HAUT	<b>Administrateur</b>	<b>04.10.1990</b>
<b>Société Industrielle de Mulhouse (SIM)</b> Association 10 rue de la Bourse 68100 MULHOUSE	<b>Président</b>	<b>21.09.2010</b> (Président) / administrateur depuis le 18.01.1983

Monsieur Pierre PAGET, Administrateur

- Responsable de site de la SOCIETE NOUVELLE LAFOURCADE jusqu'au 31 décembre 2024.
- Responsable de site de GRESSET ET ASSOCIES à compter du 1er janvier 2025.

## **XI. 2. Conventions entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée par Odysée Technologies**

Aucune convention de cette nature n'est à signaler.

## **XI. 3. Modalité d'exercice de la Direction Générale**

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Christian MARY assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société.

En application de l'article 17 des statuts, cette décision a été prise pour toute la durée du mandat du Président.

## **XI. 4. Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentations de capital**

Un tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital est joint au présent rapport.

Il vous sera en outre donné lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'utilisation de ces délégations.

## **XI. 5. Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions indiquées à l'article 19 des statuts.

Le vote peut intervenir par correspondance selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée générale pour être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix ; toutefois un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

## **XII. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports de votre Commissaire aux comptes vous seront présentés.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration représenté par son Président M. Christian MARY



# Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

Annexe 1

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
<b>CAPITAL en Fin d'exercice</b>	Capital social	50 000	50 000	1 000 000	1 000 000	1 615 384
	Nombre d'actions ordinaires	500	500	500	500	1 615 384
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
<b>OPERATIONS et RESULTAT</b>	Chiffre d'affaires ( hors taxes )	675 213	676 011	754 505	806 533	1 642 897
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	277 337	632 562	528 111	558 420	1 607 414
	Impôts sur les bénéfices				6 296	258 678
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	174 556	(32 921)	575 237	549 167	1 996 033
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	555	1 265	1 056	1 104	1
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	349	(66)	1 150	1 098	1
	Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>	Effectif moyen salarié	5	5	5	5	5
	Montant de la masse salariale	346 752	323 444	294 578	283 511	276 127
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	157 818	159 618	146 063	121 437	127 395

**Tableau des 3 derniers exercices**  
**Comptes consolidés**

Nature des indications		2022	2023	2024
<b><u>I. Situation financière en fin d'exercice</u></b>				
a) Capital social	€	1 000 000	1 000 000	1 615 384
b) Nombre d'actions émises		500	500	1 615 384
b) Nombre d'actions émises équivalent nouvelle valeur nominale		1 000 000	1 000 000	1 615 384
c) Valeur nominale des actions émises	€	2 000	2 000	1
d) Nombre d'obligations convertibles en actions (1)				
<b><u>II. Résultat global des opérations effectives</u></b>				
a) Chiffre d'affaires	€	15 427 273	18 757 232	20 948 807
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	€	1 703 053	1 637 527	2 751 612
c) Impôts sur les bénéfices	€	160 435	235 122	502 660
d) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	€	642 235	786 819	1 515 935
e) Montant des bénéfices distribués	€	0	0	0
<b><u>III. Résultat des opérations réduits à une seule action</u></b>				
a) Bénéfice après impôt mais avant amortissements et provisions	€	1,54	1,40	1,39
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	€	0,64	0,79	0,94
c) Dividende versé à chaque action	€	0	0	0
<b><u>IV. Personnel</u></b>				
a) Nombre de salariés		144	157	171
b) Montant de la masse salariale	€	5 555 703	5 861 205	6 301 807
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux	€	1 867 064	1 995 893	2 013 731

(1) Pour favoriser la compréhension du tableau, le nombre de titres de capital pouvant résulter de la conversion des obligations n'est pas présenté dès lors que l'emprunt obligataire a été intégralement remboursé en août 2024

**TABLEAU RECAPITULATIF  
DES DELEGATIONS ACCORDEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

**I. Délégations consenties et durée**

**Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2024**

1. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, intervenant dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris - Durée 26 mois
2. Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société, et de toutes autres valeurs mobilières donnant immédiatement et (ou) de manière différée, accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code Monétaire et financier (anciennement « Placement privé » - Durée 26 mois
3. Décision de délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et (ou) de valeurs mobilières donnant immédiatement et (ou) de manière différée accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes – Durée 18 mois
4. Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant immédiatement et (ou) de manière différée accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires – Durée 26 mois
5. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier – Durée 26 mois
6. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation(s) de capital visées ci-dessus, en cas de demande(s) excédentaire(s) - Durée 26 mois

**II. Plafond**

Le plafond global pour l'ensemble des délégations s'élève à 667 000 €.

### **III. Utilisation des délégations**

Le Conseil d'administration a utilisé sa délégation dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions sur le marché Euronext Growth Paris, à hauteur d'un montant nominal de 615 384 € (délégation 1 ci-dessus).

### **IV. Délégations restantes**

Le Conseil d'administration dispose encore d'une délégation dans la limite d'une ou plusieurs augmentations de capital d'un montant nominal cumulé de 51 616 € dans le cadre des délégations 2 à 6 ci-dessus.

## IV-Comptes consolidés annuels 2024



# **GROUPE ODYSSÉE TECHNOLOGIES**

## **COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 décembre 2024**

**Cabinet FOLTZER - FLACH - SCHEER et associés**

**SOCIETE CIVILE D'EXPERTS - COMPTABES**

151 avenue Aristide Briand - 68200 MULHOUSE - TEL : +33 (0)3 89 59 03 03 - Email : reception@cabinet-ffsa.fr - site web : www.cabinet-ffsa.fr  
SIRET 400 153 607 00017 - APE : 6920 Z - n° intracommunautaire : FR 85 400 153 607 - Le règlement des honoraires par chèque est accepté  
IBAN : FR76 1470 7508 1749 2144 5601 390 - BIC : CCBPFRPPMTZ

# Sommaire

## Table des matières

<b>1. Bilan consolidé</b> .....	28
<b>2. Compte de résultat consolidé</b> .....	29
<b>3. Tableau des flux de trésorerie consolidés</b> .....	30
<b>ODYSSEE TECHNOLOGIES</b> .....	30
<b>Comptes annuels au 31 décembre 2024</b> .....	30
<b>Tableau des flux de trésorerie consolidés</b> .....	30
<b>4. Règles et méthodes comptables du groupe</b> .....	32
4.1 Référentiel comptable .....	32
4.2 Modalités de consolidation .....	32
4.3 Date de clôture des comptes annuels des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation. ....	32
4.4 Méthodes et règles d'évaluation.....	32
<b>5 Événements postérieurs à la clôture annuelle et évolution prévisible du groupe pour 2025</b> 36	
<b>6 Périmètre de consolidation</b> .....	37
<b>7 Détail des postes du bilan consolidé</b> .....	38
7.1 Ecart d'acquisition.....	38
7.2 Immobilisations incorporelles .....	38
7.3 Immobilisations corporelles .....	39
7.4 Stocks et en-cours .....	40
7.5 Ventilation des créances par échéance .....	40
7.6 Ventilation des dettes par échéance.....	41
7.7 Variation des capitaux propres consolidés .....	42
7.8 Provisions pour risques et charges .....	42
7.9 Impôts différés par nature et par entité fiscale .....	42
7.10 Preuve d'impôt .....	43
<b>8. Détail du compte de résultat</b> .....	44
8.1 Chiffre d'affaires .....	44
8.2 Autres produits d'exploitation .....	44
8.3 Charges de personnel.....	45
8.4 Dotation aux amortissements et dépréciations .....	45
8.5 Résultat financier .....	46
<b>9. Engagements hors bilan</b> .....	47
<b>10. Effectifs</b> .....	47

# 1. Bilan consolidé

## ODYSSEE TECHNOLOGIES

Montants en euros

Bilan consolidé					
ACTIF	31 12 2024	31 12 2023	PASSIF	31 12 2024	31 12 2023
	€	€		€	€
<b>Actif immobilisé</b>	<b>5 926 965</b>	<b>5 194 151</b>	<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>14 146 214</b>	<b>5 355 738</b>
Immobilisations incorporelles	1 985 740	1 838 110	Capital	1 615 384	1 000 000
<i>dont écart d'acquisition</i>	<i>1 638 360</i>	<i>1 638 360</i>	Prime d'émission	6 659 160	0
Immobilisations corporelles	3 835 795	3 293 106	Ecart réévaluation	1 295 925	1 295 925
Immobilisations financières	105 430	62 934	Réserves consolidées	3 059 812	2 272 994
Titres mis en équivalence			Résultat net consolidé	1 515 935	786 819
			<b>Intérêts minoritaires</b>		
<b>Actif circulant</b>	<b>12 673 477</b>	<b>11 463 688</b>	<b>Provisions (2)</b>	<b>733 409</b>	<b>637 671</b>
Stocks et en-cours	7 978 711	7 409 919	<b>Dettes</b>	<b>12 165 436</b>	<b>12 149 631</b>
Clients et comptes rattachés	3 756 386	3 431 470	Emprunts et dettes financières	7 437 287	7 536 885
Autres créances et comptes de régularisation (1)	938 380	622 299	Fournisseurs et comptes rattachés	2 519 146	2 943 192
Disponibilités	<b>8 444 617</b>	<b>1 485 201</b>	Autres dettes et comptes de régularisation	2 209 003	1 669 554
<b>Total de l'actif</b>	<b><u>27 045 059</u></b>	<b><u>18 143 040</u></b>	<b>Total du passif</b>	<b><u>27 045 059</u></b>	<b><u>18 143 040</u></b>

(1) dont impôts différés actifs      74 960      66 501      (2) dont impôts différés passifs      379 129      400 865

Par décision de l'assemblée générale en date du 30 juin 2024, le montant nominal par action a été réduit de 2000 euros à 1 euro, par création d'actions ordinaires nouvelles dont le nombre total est passé de 500 (cinq cents) à 1 000 000 (un million).

Le conseil d'administration sur délégation donnée par l'assemblée générale du 15 novembre 2024 a constaté le 12 décembre 2024 une augmentation de capital de 615 384 € par création de 615 384 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal unitaire de 1 € (un euro) assorti d'une prime d'émission de 12 euros par action.

## 2. Compte de résultat consolidé ODYSSEE TECHNOLOGIES

Compte de résultat consolidé	12 mois	12 mois
-	31 12 2024	31 12 2023
	€	€
Chiffre d'affaires	20 948 807	18 757 232
Autres produits d'exploitation	362 777	294 696
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>21 311 584</b>	<b>19 880 070</b>
Achats consommés de matières premières	2 728 833	2 700 046
Autres achats et charges externes	6 823 052	6 329 798
Charges de personnel	8 479 811	7 933 282
Autres charges d'exploitation	2 458	1 347
Impôts et taxes	289 074	271 970
Dotations aux amortissements et aux provisions	761 282	719 025
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>19 084 511</b>	<b>17 955 468</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b><u>2 227 074</u></b>	<b><u>1 096 460</u></b>
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-	-
<b>Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b><u>2 227 074</u></b>	<b><u>1 096 460</u></b>
Charges et produits financiers	-156 646	-99 493
Charges et produits exceptionnels	-51 833	24 974
Impôts sur les résultats	502 660	235 122
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b><u>1 515 935</u></b>	<b><u>786 819</u></b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b><u>1 515 935</u></b>	<b><u>786 819</u></b>
Intérêts minoritaires	-	-
<b>Résultat net (part du groupe en euros)</b>	<b><u>1 515 935</u></b>	<b><u>786 819</u></b>
Nombre d'actions	1 615 384	500
Nombre d'actions après diminution de la valeur nominale		1 000 000
Résultat par action (en centimes d'euro)	93,84	78,68

### 3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

## ODYSSEE TECHNOLOGIES Comptes annuels au 31 décembre 2024

### Tableau des flux de trésorerie consolidés

Montants en euros

	Conso	
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u></b>		
Résultat net des sociétés intégrées	1 515 934,52	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	885 524,43	
Reprises d'amortissements, dépréciations et provisions	-91 289,75	
Variation des impôts différés	-30 173,52	
Reprise subvention investissement	-13 896,57	
Plus-moins-values de cession, nettes d'impôt	-238,39	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 265 860,72	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 028 027,58	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 237 833,14
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>		
Acquisition d'immobilisations	-1 499 201,43	
Subventions reçus	14 139,94	
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	31 783,23	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 453 278,26
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>		
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	0,00	
Augmentation de capital en numéraire	7 274 543,51	
Nouveaux emprunts	2 333 888,57	
Remboursements d'emprunts	-2 433 570,66	
Apports en CC		
Remboursements CC		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		7 174 861,42
<b><u>Flux nets d'ensemble</u></b>		6 959 416,30
-		
Trésorerie d'ouverture	1 485 201,00	
Trésorerie de clôture	8 444 617,30	
<b><u>Variation de trésorerie</u></b>		6 959 416,30

**Annexe aux comptes consolidés  
du groupe  
Odysée Technologies**

**Comptes annuels au 31 décembre 2024**

## 4. Règles et méthodes comptables du groupe

### 4.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2024 du groupe Odyssee Technologies sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement de l'ANC n° 2020-01, homologué le 9 octobre 2020, sont appliquées pour la présentation des comptes et des annexes.

Le groupe a anticipé, dès l'exercice clos le 31 12 2024, l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la réforme du plan comptable général.

### 4.2 Modalités de consolidation

La société mère Odyssee Technologies exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des filiales du groupe. Celles-ci sont par voie de conséquence intégrées globalement dans les comptes consolidés.

Toutes les opérations réalisées entre les sociétés du périmètre de consolidation, ainsi que les profits internes, sont éliminés.

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de manière à obtenir des avantages des activités de celles-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Toutes les filiales sont détenues à 100 %. Il n'existe pas d'intérêts minoritaires.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 6.

### 4.3 Date de clôture des comptes annuels des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Tous les comptes annuels des sociétés consolidées sont clos au 31 décembre 2024.

### 4.4 Méthodes et règles d'évaluation.

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

- Retraitements d'homogénéité

Toutes les sociétés du groupe appliquent les mêmes règles et méthodes comptables.

#### - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production. Elles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

#### - Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres de la société acquise et la part du groupe dans l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'entrée de cette dernière dans le périmètre de consolidation.

Conformément au règlement 2020-01, le groupe doit déterminer la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée qui peut notamment résulter de l'application des critères suivant :

- Perspective et rentabilité à long terme,
- Ancienneté du groupe,
- Degrés d'exposition aux aléas conjoncturels,
- Événement majeur intervenu dans le secteur d'activité et susceptible de peser sur le futur du groupe.

À la suite de cette analyse, le groupe a estimé que les écarts d'acquisition n'avaient pas de limite prévisible de la durée pendant laquelle ces derniers pouvaient procurer des avantages économiques au groupe. Les écarts d'acquisition ne sont en conséquence plus amortis depuis l'exercice 2016 (dans le cadre d'une approche rétroactive), année de changement de la réglementation comptable qui ne rendait plus l'amortissement obligatoire.

#### - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions : 40 ans

Installations générales : 10 ans

Matériel et outillage industriel : de 8 à 15 ans

Matériel de transport : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans

Mobilier : 5 ans

Lors de la consolidation des comptes, il a été procédé, pour la société GRESSET, à la réévaluation libre des actifs corporels et financiers à la date comptable du 31/12/2020, pour homogénéiser les traitements comptables retenus par les filiales Société Nouvelle Lafourcade (SNL) et Précision Mécanique de Brive (PMB) à fin 2020.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de prêts, de dépôts, de cautionnements versés et de fonds de garantie.

- Contrats de location financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Les retraitements opérés au titre des contrats de location-financement concernent exclusivement des contrats de crédit-bail mobiliers.

- Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Il n'existe aucune participation non consolidée dans le groupe au 31 décembre 2024.

- Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré. Une dépréciation pour rotation lente est constatée le cas échéant. Les en-cours et les stocks de produits finis sont évalués au coût de revient. Une dépréciation est constatée en cas de rotation lente.

- Créances et dettes

Les créances des dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Provisions pour risques et charges

Toute obligation résultant d'un événement passé à l'égard de tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les impôts différés passifs sont classés dans ce poste dans les comptes consolidés.

Outre les impôts différés passifs, les provisions au bilan concernent les indemnités de fin de carrière et un litige.

- Impôt sur les bénéfiques

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas de :

- différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.
- déficit fiscal reportable. Aucun déficit reportable n'existe dans le groupe à ce jour.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Le taux d'impôt utilisé pour l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation est de 25 %.

Ils ne sont pas compensés au bilan avec les impôts différés passifs en raison des dates d'échéance différentes.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

- Engagements de retraite et prestations assimilées

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31 décembre 2024, avec prise en compte :

- d'un taux d'actualisation de 3,37 %
- d'un taux de charges sociales pour les cadres de 45 %
- d'un taux de charges sociales pour les non-cadres de 25 %
- d'un taux d'augmentation de salaire de 2,0 %
- d'un taux de rotation du personnel compris entre 2% et 5% selon la filiale consolidée.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 64 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

Certaines sociétés du groupe ont assuré une quote-part de leurs engagements. La valeur du fonds d'assurance à la date de clôture a été déduite du montant des engagements comptabilisés.

- Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ou dans le prolongement de celles-ci.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels, distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

- Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé (part du groupe), se rapportant au nombre d'actions de la société en circulation à la date de clôture.

Au cours de l'exercice 2024 :

- le montant nominal par action a été réduit de 2 000 € (deux mille euros) à 1 € (un euro) par création d'actions ordinaires nouvelles dont le nombre est passé de 500 (cinq cents) à 1 000 000 (un million) par décision de de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2024.

- concomitamment avec l'introduction en bourse de Odyssée Technologies (cotation sur le marché Euronext Growth), le capital social a été augmenté de 615 384 € par création de 615 384 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 1 € (un euro).

Les obligations convertibles en actions ont été remboursées par anticipation en août 2024. De ce fait, le résultat dilué par action est sans objet.

- Rémunération versée aux membres des organes d'administration

La rémunération du président comptabilisée en charges au titre de l'exercice 2024 n'est pas communiquée, afin de ne pas divulguer une information à caractère personnel.

## 5 Événements postérieurs à la clôture annuelle et évolution prévisible du groupe pour 2025

Le carnet de commandes fermes cumulé au prévisionnel livrable sur l'exercice 2025 confirme qu'en 2025, le niveau de facturation sera en ligne avec le plan stratégique du groupe et l'objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 30 MEUR en 2028.

La croissance attendue de la demande dans le secteur aéronautique est moins forte qu'en 2024. En revanche la demande dans le secteur de la défense est en nette progression. La prise de commandes dans ce secteur pour des livraisons attendues en 2025 et 2026 est en forte augmentation. La demande en 2025 des clients du groupe dans le secteur spatial et dans l'industrie pharmaceutique est en progression par rapport à 2024.

Le groupe a été exposant en mars 2025 au **Salon GLOBAL INDUSTRIE** de LYON. Des contacts avec de nouveaux prospects ont pu être établis à cette occasion. ODYSSEE TECHNOLOGIES sera également exposant au **Salon de L'AERONAUTIQUE ET DE L'ESPACE au Bourget** en Juin ; ce salon a traditionnellement un impact positif sur la demande dans le secteur aéronautique.

En ce début d'année 2025, des négociations tarifaires ont été engagées avec les principaux clients du groupe et leurs issues devraient avoir un impact positif sur les marges du groupe. Dans la continuité des améliorations de processus engagées en 2024 et des récents investissements dans des moyens de production, la productivité continue de s'améliorer.

## 6 Périmètre de consolidation

Sociétés du groupe		% de détenion	% de contrôle	% d'intérêts	Niveau de contrôle	Méthode de consolidation
Odyssee Technologies SAS	OT	Mère				
Gresset et Associés SAS	GRESSET	100%	100%	100%	exclusif	IG
Société Nouvelle Lafourcade SAS	SNL	100%	100%	100%	exclusif	IG
Précision Mécanique de Brive SAS	PMB	100%	100%	100%	exclusif	IG

IG = Intégration globale

Le groupe ne détient aucune participation non consolidée.

Aucune variation n'est intervenue au cours des deux exercices présentés.

## 7 Détail des postes du bilan consolidé

### 7.1 Ecart d'acquisition

Montants en euros

Sociétés	% détenion	Valeur au <b>31 12 2023</b>	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation à la dépréciation	Valeur au <b>31 12 2024</b>
Gresset	100%	515 360				515 360
SNL	100%	1 123 000				1 123 000
Totaux		1 638 360				1 638 360

### 7.2 Immobilisations incorporelles

Montants en euros

Libellés		<b>31 12 2023</b>	+	-	<b>31 12 2024</b>
Ecart acquisition		1 638 360			1 638 360
Concessions brevets droits	Brut	297 156	3 000	3 207	296 949
	Amort	288 243	9 286	3 207	294 322
	Net	8 913			2 627
Fonds de commerce	Brut	69 357			69 357
	Dépr				0
	Net	69 357			69 357
Immos incorporelles en cours		121 480	153 917		275 397
Total immobilisations incorporelles	Brut	2 126 353	156 917	3 207	2 280 062
	Amort	288 243	9 286	3 207	294 322
	Net	1 838 110			1 985 740

Les immobilisations incorporelles en cours représentent l'investissement dans un ERP qui sera mis en service courant 2025.

## 7.3 Immobilisations corporelles

Montants en euros

Libellés		31 12 2023	+	-	31 12 2024
Terrains		30 000			30 000
Bâtiments	Brut	1 146 497	34 337	7 886	1 172 948
	Amort	562 737	51 590	7 886	606 442
	Net	583 760			566 506
ITMOI	Brut	9 440 413	456 314	197 378	9 699 349
	Amort	8 185 431	489 541	197 378	8 477 594
	Net	1 254 982			1 221 756
ITMOI en crédit-bail	Brut	1 907 311	742 960	4 888	2 645 383
	Amort	530 727	150 419		681 145
	Net	1 376 584			1 964 238
Autres immobilisations corporelles	Brut	473 310	34 635	43 360	464 585
	Amort	425 530	29 122	43 360	411 292
	Net	47 780			53 293
Total immobilisations corporelles	Brut	12 997 531	1 268 246	253 512	14 012 266
	Amort	9 704 425	720 669	248 624	10 176 471
	Net	3 293 106			3 835 795

## 7.4 Stocks et en-cours

Montants en euros

Libellés	31 12 2024			31 12 2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Stocks de matières premières	1 666 686	88 802	1 577 884	1 412 189	77 130	1 335 059
En-cours de production	3 952 409		3 952 409	4 056 941		4 056 941
Stocks de produits finis	3 468 581	1 020 162	2 448 419	3 102 881	1 084 962	2 017 919
<b>Total stocks et en-cours</b>	<b>9 087 675</b>	<b>1 108 964</b>	<b>7 978 711</b>	<b>8 572 011</b>	<b>1 162 092</b>	<b>7 409 919</b>

## 7.5 Ventilation des créances par échéance

Montants en euros

Libellés	31 12 2024	Échéance		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes versés	18 306	18 306		
Clients et comptes rattachés	3 758 632	3 758 632		
Autres créances	826 634	826 634		
Impôts différés actifs	74 960	7 300		67 660
<b>Total des créances</b>	<b>4 678 533</b>	<b>4 610 873</b>		<b>67 660</b>

Les dépréciations de créances s'élèvent à 2 246 €.

## 7.6 Ventilation des dettes par échéance

Libellés	31 12 2024	Montants en euros		
		Échéance		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 338 854	1 711 251	3 165 103	462 500
Dette crédit-bail	1 080 932	255 380	825 552	
Emprunts de dettes financières divers	1 017 501	250 000	767 501	
Avances et acomptes reçus	41 862	41 862		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 519 146	2 519 146		
Dettes fiscales et sociales	2 131 550	2 131 550		
Autres dettes	2 634	2 634		
<b>Total des dettes</b>	<b>12 132 480</b>	<b>6 909 189</b>	<b>4 758 156</b>	<b>462 500</b>

Les dettes financières diverses représentent le compte courant du dirigeant.

Les produits constatés d'avance non compris dans ces détails s'élèvent à 32 956 €, dont 14 140 € d'augmentation sur la période (subvention d'investissement reçue) et 13 897 euros de diminution sur la période, par reprise des quotes-parts de subventions au compte de résultat.

## 7.7 Variation des capitaux propres consolidés

Montants en euros

Libellés	Capital social	Prime d'émission	Ecart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Réserves consolidées	Résultat net consolidé	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 12 2023	1 000 000	0	1 295 925	5 000	1 978 097	289 896	786 819	5 355 736
Affectation du résultat 2023				56 221	492 947	237 651	-786 819	0
Augmentation de capital	615 384	6 659 160						7 274 544
Résultat net 2024							1 515 935	1 515 935
Capitaux propres au 31 12 2024	1 615 384	6 659 160	1 295 925	61 221	2 471 044	527 547	1 515 935	14 146 214

## 7.8 Provisions pour risques et charges

Montants en euros

Libellés	31 12 2023	Dotation	Reprise		31 12 2024
			utilisée	non utilisée	
Provision pour indemnités de fin de carrière	236 806	63 034			299 840
Provision pour litiges	0	54 439			54 439
Impôts différés passifs	400 865		21 736		379 129
Total provisions pour risques et charges	637 671	117 473	21 736		733 408

## 7.9 Impôts différés par nature et par entité fiscale

### **Impôts différés actifs (IDA)**

Montants en euros

Entités du groupe	IDA 31 12 2024			IDA 31 12 2023		
	IFC	Participation	Total	IFC	Participation	Total
Odysée Technologies	4 241		4 241	5 294		5 294
GRESSET	14 189		14 189	6 412		6 412
SNL	4 704		4 704	3 104		3 104
PMB	51 826		51 826	44 392	7 300	51 692
Totaux	74 960	0	74 960	59 202	7 300	66 501

## Impôts différés passifs (IDP)

*Montants en euros*

Entités du groupe	IDP 31 12 2024				IDP 31 12 2023			
	Provisions réglementées	Réévaluation libre	Retraitement crédit-bail	Total	Provisions réglementées	Réévaluation libre	Crédit-bail	Total
Odyssee Technologies								
Gresset	30 110	87 910	136 720	254 740	30 380	97 249	131 177	258 806
SNL		11 763	31 599	43 362		23 526	12 713	36 238
PMB		27 298	53 729	81 027		54 596	51 224	105 820
Totaux	30 110	126 971	222 049	379 129	30 380	175 371	195 114	400 865

Les sociétés SNL et PMB ont procédé, au 31 décembre 2020, à la réévaluation libre de leurs immobilisations corporelles et financières. Pour les besoins de la consolidation, les immobilisations de la société GRESSET ont fait l'objet d'une réévaluation traitée dans les comptes consolidés selon le même calendrier.

### 7.10 Preuve d'impôt

*Montants en euros*

Libellés	31 12 2024
Résultat net consolidé	1 515 935
IS au compte de résultat consolidé	502 650
Résultat avant IS	2 018 585
IS théorique à 25%	504 646
Ecart IS	1 996
Suramortissement fiscal	-10 933
IS sur dividendes intra-groupe	7 500
Différences permanentes	1 437

## 8. Détail du compte de résultat

### 8.1 Chiffre d'affaires

Montants en euros

Libellés	31 12 2024	31 12 2023
Production vendue	20 948 807	18 757 232
Total du chiffre d'affaires	20 948 807	18 757 232
Chiffre d'affaires réalisé en France	16 647 861	15 805 151
Chiffre d'affaires réalisé à l'export	4 300 946	2 952 081
Total du chiffre d'affaires	20 948 807	18 757 232

### 8.2 Autres produits d'exploitation

Montants en euros

Libellés	31 12 2024	31 12 2023
Production stockée de l'exercice	261 168	37 209
Reprises de provisions et dépréciations	84 521	107 700
Transfert de charges	1 744	148 908
Autres produits d'exploitation	15 345	879
Total des autres produits d'exploitation	362 777	294 696

### 8.3 Charges de personnel

Montants en euros

Libellés	31 12 2024	31 12 2023
Salaires	6 301 807	5 861 205
Prime assurance IFC versée		40 000
Variation provision IFC	63 034	-8 557
Charges sociales	2 013 731	1 995 893
Intéressement	101 238	44 741
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>8 479 811</b>	<b>7 933 282</b>

### 8.4 Dotation aux amortissements et dépréciations

Montants en euros

Libellés	31 12 2024	31 12 2023
Dotation aux amortissements des immobilisations	579 538	596 826
Dotation amortissements des biens financés en crédit-bail	150 418	113 746
Dotation à la dépréciation des stocks	31 326	8 453
<b>Total des dotations</b>	<b>761 282</b>	<b>719 025</b>

## 8.5 Résultat financier

Montants en euros

Libellés	31 12 2024	31 12 2023
Produits financiers divers	12 392	1 432
Gains de change		5 807
Reprise de dépréciation et provision		
Total produits financiers	12 392	7 239
Dot amort des charges à répartir	1 816	2 483
Autres charges financières	15 652	360
Pertes de change	78	3 627
Intérêts sur emprunt obligataire	16 221	5 892
Intérêts sur crédit-bail	41 367	13 243
Intérêts sur compte courant associé	27 202	15 120
Intérêts sur emprunts et dettes bancaires	66 702	66 007
Total charges financières	169 038	106 732
Résultat financier	-156 646	-99 493

## 9. Engagements hors bilan

<i>Montants en euros</i>	Engagements 2024		
	Libellés	donnés	reçus
Garantie BPI 25% sur emprunts PMB			360 459
Garantie K/K sur emprunt			210 000
Garantie FEI sur emprunt			650 000
Garantie "Oser Bourgogne" sur emprunt			30 208
Garantie PGE			2 088 458
Nantissement du fonds de commerce		8 551	
Nantissement du matériel		11 676	
Engagements totaux		20 227	3 339 125

## 10. Effectifs

Libellés	31 12 2024	31 12 2023
Cadres	15	12
Non cadres	156	145
Effectif total	171	157

# V-Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés 2024

**ODYSSEE TECHNOLOGIES**  
Société anonyme au capital de 1 615 384 €  
1 Zone artisanale des Premiers Sapins - NODS  
25580 LE PREMIERS SAPINS

Rapports du Commissaire aux Comptes  
Exercice clos le 31 décembre 2024



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE – TABLEAU DE L'ORDRE REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE BESANCON  
SAS AU CAPITAL DE 1 509 500 € - RCS BESANCON B 353 377 328 – CODE APE 6920 Z

# **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

# ODYSSEE TECHNOLOGIES

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES,

### Opinion

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES et dans le cadre de la demande de vos partenaires financiers, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe ODYSSEE TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

L'annexe expose, dans la note « Règles et méthodes comptables du Groupe » les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des écarts d'acquisition.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux actionnaires.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 2 avril 2025

Pour la société ACTIS

Emmanuel BOUHELIER



# VI-Comptes annuels 2024

FOLTZER - FLAHOUE Associés

SA ODYSSEE TECHNOLOGIES

Page : 8



Etat exprimé en euros

## Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	275 397		275 397	121 480
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	4 510	3 373	1 137	2 024	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	7 838 800		7 838 800	7 188 800	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	68 784		68 784	33 949	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>8 187 490</b>	<b>3 373</b>	<b>8 184 117</b>	<b>7 346 253</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	1 365 601		1 365 601	153 940
	Autres créances	554 481		554 481	414 855
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	7 059 156		7 059 156	19 028	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 126		5 126	107
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>8 984 364</b>		<b>8 984 364</b>	<b>587 930</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				1 816	
Ecart de conversion actif (VI)					
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>17 171 855</b>	<b>3 373</b>	<b>17 168 482</b>	<b>7 935 999</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

68 784

(3) dont créances à plus d'un an

379 940

400 353



# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		31/12/2024	31/12/2023
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	1 615 384	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 659 160	
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	61 221	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 471 044	1 978 098
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 996 033</b>	<b>549 167</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>12 802 841</b>	<b>3 532 265</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		246 384
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 193 262	1 928 480
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 496 899	1 924 228
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	303 800	165 643
	Dettes fiscales et sociales	371 680	104 255
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		34 745	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>4 365 641</b>	<b>4 403 734</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>17 168 482</b>	<b>7 935 999</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 996 032,72	549 167,24
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 202 910	2 961 899	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	37 336	1 051	
(3) Dont emprunts participatifs			



# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 642 897		1 642 897	806 533
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 642 897</b>		<b>1 642 897</b>	<b>806 533</b>
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			80 997	3 122 1 504
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>1 723 894</b>	<b>811 159</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			220 085	212 509
	Impôts, taxes et versements assimilés			28 640	24 244
	Salaires et traitements			276 127	283 511
	Charges sociales du personnel			127 395	121 437
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			887	474
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			36	265
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>653 170</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>1 070 724</b>	<b>168 719</b>



# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		31/12/2024	31/12/2023
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 070 724</b>	<b>168 719</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	600 000	458 049
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	24 085	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	650 000	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 274 085</b>	<b>458 049</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 816	2 483
	Intérêts et charges assimilées (4)	88 281	68 742
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>90 098</b>	<b>71 225</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>1 183 987</b>	<b>386 824</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>2 254 711</b>	<b>555 543</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		80
	Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>80</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(80)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		258 678	6 296
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 997 979</b>	<b>1 269 208</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 001 946</b>	<b>720 041</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 996 033</b>	<b>549 167</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		12 367	
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		47 245	



## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le règlement utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : ANC 2014-03 du 05 juin 2014 à jour des différents règlements à la date d'établissement des comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **17 168 482 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 997 979 euros** et un total **charges** de **1 001 946 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **1 996 033 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la



## Règles et Méthodes Comptables

valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### --> Titres immobilisés :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

### Engagements IFC

Les hypothèses de calcul des engagements IFC sont les suivantes

- Méthode prospective
- Taux d'actualisation : 3.37%
- Taux de charges patronales cadres : 45%
- Taux de charges patronales non cadres : 25%
- Taux d'évolution salariale moyen : 2.50%



## Règles et Méthodes Comptables

Montant couvert par une assurance :

Néant



Etat exprimé en euros

Ce document contient une mention  
expresse (art.1727 II-2 du CGI)

## Annexe libre 2

Faits caractéristiques de l'exercice

### Faits caractéristiques de l'exercice

La société a été transformée en SA à conseil d'administration en cours d'exercice.

Un split a été effectué en cours d'exercice, faisant passer le nombre d'actions de 500 à 1 million, et la valeur nominale de chaque action, de 2000 € à 1 €. Afin de présenter uniquement les conséquences de l'augmentation de capital réalisée en cours d'exercice (Cf. infra), l'annexe sur le capital social a été renseigné en prenant pour nombre d'actions de début d'exercice : 1 000 000.

Une opération d'augmentation de capital a été décidée par le Conseil d'administration de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES en date du 10 Décembre 2024 au titre des compétences qui lui ont été déléguées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 Novembre 2024, et s'est traduite par la souscription dans le cadre de l'Offre de titres financiers au public de 615.384 actions nouvelles émises à 13 euros d'un montant de 7.999.992 euros dont un montant nominal de 615.384 euros et une prime d'émission brute de 7.384.608 euros.

Les frais nets d'impôts liés à cette augmentation de capital et à l'introduction en bourse ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 725 448 €.

En date du 30/12/2024, la société ODYSSEE TECHNOLOGIE, associée unique des sociétés GRESSET et SNL a pris la décision que sa rémunération au titre de son mandat de Présidente ferait l'objet pour l'exercice 2024 d'un complément de 675 000 € HT pour la société GRESSET ET ASSOCIES et d'un complément de 295 000 € HT pour la société SOCIETE NOUVELLE LAFOURCADE.

Suite au test de dépréciation des titres effectué au 31.12.2024, la provision pour dépréciation des titres de la société PMB est devenue sans objet. Elle a été reprise intégralement sur l'exercice pour un montant de 650 000 €.



## Frais d'établissement

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Valeur nette

Taux amortissement

Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
<b>TOTAL</b>		

## Frais de recherche

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Montant

Recherche  
fondamentaleRecherche  
appliquée

Développement

<b>Dép. R &amp; D sans contrepartie spécifique</b> - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels				
<b>Dép. R &amp; D avec contrepartie spécifique</b> - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers				
<b>TOTAL</b>				
<b>Autres dépenses de R &amp; D</b> - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				
Dont inscrit au compte 203 du bilan				

## Fonds commercial

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Observations

Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
<b>TOTAL</b>		



## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	121 480		153 917			275 397
Total immobilisations corporelles	4 510					4 510
Total immobilisations financières	7 872 749		59 039		24 204	7 907 584
<b>TOTAL</b>	<b>7 998 739</b>		<b>212 955</b>		<b>24 204</b>	<b>8 187 490</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles	2 486	887		3 373
<b>TOTAL</b>	<b>2 486</b>	<b>887</b>		<b>3 373</b>

## Provisions

Etat exprimé en euros

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2024
Provisions règlementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation	650 000		650 000	
<b>TOTAL</b>	<b>650 000</b>		<b>650 000</b>	

## Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>Actions / Parts sociales</b>				
Du capital social début exercice		1 000 000,00	1,0000	1 000 000,00
Emises pendant l'exercice		615 384,00	1,0000	615 384,00
Remboursées pendant l'exercice				
<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>1 615 384,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>1 615 384,00</b>



## Crédit-Bail

Etat exprimé en euros

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2024
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>						
<b>AMORTISSEMENTS</b>	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	<b>TOTAL</b>					
<b>REDEVANCES PAYEES</b>	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	<b>TOTAL</b>					
<b>REDEV. RESTANT A PAYER</b>	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>					
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>					
<b>MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE</b>						

NEANT



## Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2024

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus NON APPLICABLE		
<b>Avals, cautions et garanties</b>		
GARANTIE BPI 25 % SUR EMPRUNTS ACQUIS PMB		360 459
Garantie "renforcement trésorerie K/K" 30%		210 000
Garantie FEI 50%		350 000
Cautions données à PMB	469 176	
	<b>469 176</b>	<b>920 459</b>
<b>Engagements de crédit-bail</b> NON APPLICABLE		
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>		
IFC	16 964	
	<b>16 964</b>	
<b>Autres engagements</b>		
NANTISSEMENT DU 100% DES TITRES PMB (NON CHIFFRE)		
<b>Total des engagements financiers (1)</b>	<b>486 140</b>	<b>920 459</b>
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		



## Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Capitaux  
propresQuote-part  
détenue en  
pourcentageRésultat  
du dernier  
exercice clos

### A. Renseignements détaillés

#### 1. Filiales (Plus de 50 %)

GRESSET ET ASSOCIES

2 722 555

100,00

330 226

SOCIETE NOUVELLE LAFOURCADE

1 258 255

100,00

369 801

PMB

2 965 022

100,00

36 579

#### 2. Participations (10 à 50 %)

### B. Renseignements globaux

#### 1. Filiales non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

#### 2. Participations non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères



## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	68 784	68 784	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 365 601	1 365 601	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	118 375	118 375	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	379 940		379 940
Débiteurs divers	56 166	56 166		
Charges constatées d'avances	5 126	5 126		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>1 993 992</b>	<b>1 614 051</b>	<b>379 940</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	37 336	37 336		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	2 155 925	490 094	1 381 456	284 375
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	303 800	303 800		
	Personnel et comptes rattachés	53 346	53 346		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 960	50 960		
	Impôts sur les bénéfices	10 554	10 554		
	Taxes sur la valeur ajoutée	249 099	249 099		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 721	7 721		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 496 899		1 496 899	
	Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 365 641</b>	<b>1 202 910</b>	<b>2 878 355</b>	<b>284 375</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		700 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		471 457			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		990 299			



## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>			

--



## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2024

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>11 200</b>
<b>Autres créances</b>		<b>11 200</b>
<i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	<i>11 200</i>	



## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION LOGICIELS		5 126	5 126
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 126



## Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>156 940</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>14 443</b>
<i>SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEME</i>	<i>14 090</i>	
<i>INTERET COURUS A PAYER</i>	<i>353</i>	
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		<b>27 202</b>
<i>INTS COURUS / C/C</i>	<i>27 202</i>	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>28 626</b>
<i>FOURNISSEURS</i>	<i>28 626</i>	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>86 670</b>
<i>CHARGES SOC / PRIMES A PAYER</i>	<i>11 381</i>	
<i>DETTE PROVISIONNEES POUR CONGES A</i>	<i>41 965</i>	
<i>TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE</i>	<i>233</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER</i>	<i>23 696</i>	
<i>PERSONNEL CHARGES SOCIALES A PAYER</i>	<i>3 374</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>3 837</i>	
<i>TAXE SUR SALAIRES</i>	<i>2 183</i>	

## **VII-Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2024**

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

# ODYSSEE TECHNOLOGIES

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société **ODYSSEE TECHNOLOGIES**,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ODYSSEE TECHNOLOGIES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose, dans la note « Titres immobilisés » les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 2 avril 2025

Pour la société ACTIS

Emmanuel BOUHELIER



## **VIII-Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

### **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2024

# ODYSSEE TECHNOLOGIES

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société **ODYSSEE TECHNOLOGIES**,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Besançon, le 2 avril 2025

Pour la société ACTIS

Emmanuel BOUHELIER

